

Acteur PRAP 2S Initial (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique Sanitaire et Social)

3 jours (21 heures)

Délai maximum : 2 mois.

Parcours concourant au développement des compétences. Action de formation réalisée en application des articles L 6313-1 et L 6313-2 du Code du travail.

Si vous êtes en situation de handicap, contactez-nous avant le début de votre formation pour que nous puissions vous orienter efficacement et vous accueillir dans les meilleures conditions.



Objectifs pédagogiques

- Contribuer à la mise en œuvre de la Prap, en proposant des améliorations techniques et organisationnelles, en maîtrisant les risques



Pré-requis

Pas de pré-requis spécifiques.



Modalités pédagogiques

Modalités de formation:

- Formation réalisée en uniquement en présentiel sur site client
- Feuille de présence signée en demi-journée, questionnaires d'évaluation de la satisfaction en fin de stage et 60 jours après, attestation de stage et certificat de réalisation.
- Horaires de la formation: 9h - 12h30 et 13h30 - 17h.
- Les horaires de la formation sont adaptables sur demande.



Moyens pédagogiques

- Formateur titulaire du certificat de formateur PRAP 2S délivré par l'INRS
- Alternance théorique et pratique.
- Support vidéo réalisé par l'IRNS.
- Matériel correspondant à l'activité de l'entreprise et les aides techniques associées
- Fascicule de support de formation pour chaque participant
- Pédagogie ludique et applicative, expérimentations pratiques, jeux de rôles, applications concrètes.

Public visé

Tout public

Modalités d'évaluation et de suivi

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait à l'épreuve certificative peuvent prétendre à l'obtention du certificat d'acteur PRAP IBC. La validité de ce certificat est fixée à 2 ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences »(MAC) tous les 24 mois. En cas de changement de poste ou de modification importante de l'environnement de travail, une actualisation de la formation sera nécessaire.



Programme de formation

1. Ouverture de la formation

- Présentation de la formation, identification des attentes et des objectifs des participants

2. Un enjeu majeur de santé au travail

- Démarche de prévention de l'entreprise

Contacts



Notre centre à **Mérignac**

14 rue Euler
33700 MERIGNAC

☎ 05 57 92 22 00

✉ contact@afib.fr



Notre centre à **Périgueux**

371 Boulevard des Saveurs,
24660 COULOUNIEUX CHAMIER

☎ 05 64 31 02 15

✉ contact@afib.fr

Acteur PRAP 2S Initial (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique Sanitaire et Social)



- L'importance des atteintes à la santé liées à l'activité physique professionnelle
- Les enjeux humains et économiques pour le personnel et l'entreprise

3. L'activité physique dans sa situation de travail

- Description d'une situation de travail
- Combinaison des différentes activités (observables et non observables) dans la réalisation d'une tâche

4. Les dommages liés à l'activité physique

- Les principaux éléments de l'anatomie et de la physiologie de l'appareil locomoteur
- Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur, leurs conséquences sur la santé, et les facteurs de risques

5. Les risques sur la santé

- Description de l'activité de l'entreprise et repérage des situations pouvant nuire à la santé des salariés
- Repères méthodologiques de l'analyse des déterminants de l'activité physique
- Analyse des déterminants de son activité physique dans sa situation de travail

6. Les pistes d'amélioration

- Les principes de prévention, d'aménagement dimensionnel des postes de travail
- Adaptation des outils de travail et du poste
- Les aides techniques à la manutention
- La portée et les limites des principes de sécurité physique et d'économie d'effort

7. Spécialisation Sanitaire et Social

- Evaluation du potentiel de la personne soignée ou aidée
- Règles à respecter dans la mise en oeuvre des principes des manutentions des personnes
- Déplacement naturel de la personne
- Mise en pratique des techniques de manutention manuelle

8. Synthèse et bilan

- Atteinte des objectifs
- Certifications Prap